

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2003

PRESENTS : MM. BOYER – LEROIJGE – MERCIER - THUIN

MMes CACHEUX – BRANCAR T – COQUART - CATTIAUX

ABSENTS EXCUSES : Mme DEREGNAUCOURT - Mr LAUDE

1°) Tarif de la cantine et de la garderie scolaire pour l'année 2003-2004

a) cantine scolaire:

Le Maire donne lecture de la lettre préfectorale du 7 juillet 2003 fixant à 2,3% le taux maximal d'augmentation du prix du repas de la cantine scolaire. Il demande d'appliquer ce taux compte tenu que le prix du repas (2 € 60) n'a pas été révisé depuis 1993. L'assemblée fixe à 2 €65 le prix du repas à compter de la rentrée 2003/2004.

b) garderie scolaire:

Le Maire expose que des parents ont demandé que la garderie scolaire soit assurée le soir de 16h30 à 18h et non plus 1 h 30. Il informe qu'une enquête a été faite dès la rentrée et que 20 enfants sont concernés par cet aménagement. L'assemblée émet un avis favorable et fixe à 0€ 90 (0 € 80 précédemment) le prix du ticket de garderie (matin ou soir).

2°) Communauté de Communes de Marquion : transfert de compétences:

Le Conseil Municipal décide d'approuver le transfert de compétences:

- création et la gestion d'une halte garderie d'intérêt communautaire
- aide en faveur des actions de loisirs d'intérêt communautaire pour les enfants de 6 à 16 ans à la Communauté de Communes de Marquion.

3°) Illuminations de Noël

Le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions de la société LUMIDECO. Après étude de ces devis, le Conseil Municipal demande au Maire la consultation d'une entreprise concurrente. D'autre part, sollicite un devis chiffrant la pose de ces illuminations auprès de la société SEEG

4°) Assistance technique de l'Etat (DDE : A.T.E.S.A.T.)

Le Maire informe que la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001, institue un type particulier de concours de l'Etat au profit des communes qui ne disposent pas des moyens humains et financiers nécessaires l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat (conseil, assistance, étude, direction). La participation financière de la Commune est de 0 € 75 par habitant.

Ce concours de l'Etat se substitue à l'assistance technique à la gestion communale dont bénéficiait la Commune depuis

1983.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune à cette assistance technique de l'Etat.

5°) Projet éducatif par le "Judo-Club-Cambrésis

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet éducatif proposé par le Judo Club Cambrésis pour l'année scolaire

2003-2004. Celui-ci demande l'avis de la Commission des Ecoles.

6°) Qualité des eaux : Bilan annuel 2002

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bilan annuel de l'année 2002, dressé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. La qualité des eaux est restée conforme sur toute la période.

7°) Divers

a) Locations diverses aux particuliers : Salle Polyvalente Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants

- Podium 2 €1m

- Vaisselle (couverts, assiettes, tasses etc...) : 1 € la douzaine supplémentaire

b) Eclairage Public:

Le Maire informe le Conseil Municipal que la première tranche des travaux d'éclairage public débutera le 9 septembre prochain. Ces travaux concernent les voies suivantes Rue Victor Lacroix, Rue de Moeuvres, Rue du Marais, Avenue du Bois, Ruelles des Processions, Rue de l'Eglise, Grand' Rue, Rue de la Sablonnière, Rue du Sac, Rue de l'Abbaye et Rue des Mouches.

Le reste du village au printemps 2004 sauf les lotissements (Pomone - Haute Futaie) en septembre 2004.

Le coût total de ces travaux pour l'ensemble de la Commune s'élève à 83 122 € (y compris le terrain de football). Diverses subventions ont été obtenues à hauteur de 49 472 €. D'autre part, une subvention au titre de la réserve parlementaire a été sollicitée auprès de Madame Catherine GENISSON, Députée.

c) Départ de Madame CHABLE:

Organisation d'une cérémonie pour le départ de Madame CHABLE, Chef d'Etablissement de la Poste, le 20 septembre prochain à 11 h 45 en la salle d'honneur de la Mairie.

d) Personnel Communal:

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour:

- la deuxième année de stage de formation de Monsieur Jérôme DEFONTAINE, employé sous contrat "emploi-jeune" (B.P.A. Horticulture "Jardins Espaces Verts),
- un appel de candidatures pour l'embauche d'un C.E.S.

e) ADSL:

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre émanant de France Télécom qui prévoit, pour 2005, d'équiper 98% des lignes téléphoniques du Nord-Pas de Calais en ADSL.

f) Location local Grand'Rue:

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre émanant de Madame Michèle DELANNOY, propriétaire du local situé Grand'Rue loué à la Commune, sollicitant une augmentation du loyer basée sur le coût de l'indice à la construction soit un loyer annuel de 1190€ 64. Avis favorable.

g) Opération « Nettoyons la Nature »

Reconduction de l'opération « Nettoyons la Nature » qui se déroulera le 27 septembre prochain en collaboration avec les écoles publiques et privées. Une réunion de la commission environnement est prévue le 18 septembre prochain.

h) Presbytère:

Le Maire informe que les travaux devraient être terminés pour le 5 décembre prochain. Le Conseil émet le désir d'organiser une journée "portes ouvertes" afin que chacun puisse se rendre compte des travaux réalisés.

i) informations:

- élections régionales ; 21 mars 2004
- élections au parlement européen; 13 juin 2004